

Actualités Phyto

LA LETTRE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 171 DE LA DRİAAF ÎLE-DE-FRANCE • MARS 2024



Actualité technique

ROUILLE JAUNE

En haut à gauche :
Champ de colza
en Île-de-France ©
DRİAAF-SRAL

En haut à droite :
Parc Caillebotte à
Yerres © DRİAAF-
SRAL

L'INRAE a publié récemment les résultats du suivi annuel des races de rouille jaune du blé, réalisé désormais dans son nouveau laboratoire de Palaiseau (91). La campagne 2023 s'est traduite sur une grande partie du territoire par des attaques faibles de rouille jaune, et de ce fait le nombre d'échantillons analysés est moins important que les années précédentes. Ils sont issus majoritairement des variétés ARKEOS - CHEVIGNON - VICTO - PAPILLON - CAMPESINO - NEMO - etc.

Le nombre d'échantillons collectés par variété n'est pas forcément un indicateur de sensibilité variétale. Une variété résistante peut présenter quelques symptômes sans que sa résistance soit contournée ou bien aussi être protégée par sa résistance en fin de campagne mais avoir des symptômes en début de cycle si les conditions sont favorables.

La situation reste toujours bien tranchée puisque le groupe génétique « Warrior - », qui prédomine depuis 2014, représenterait au moins 95 % des échantillons alors que les isolats « Warrior 1 » continuent de diminuer. Au sein du groupe « Warrior - », la fréquence du variant « AMBOISE » serait en augmentation par rapport à 2022, de l'ordre de 86 % contre 14 % pour le variant « V17A NEMO ». L'impact de ces variants sur les principales variétés cultivées continue d'être évalué.



Rouille jaune (photo DRİAAF-SRAL)

CROPSAV

La réunion annuelle de la section végétale du comité régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) d'Ile-de-France s'est déroulée le 13 mars à la Préfecture de région. Cette instance réunit les acteurs régionaux des filières agricoles, du végétal d'ornement et du patrimoine arboré. Sous la présidence de Benjamin Genton, directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France (DRIAAF), les présentations ont porté sur le bilan des dispositifs de surveillance sanitaire des végétaux (réseaux d'épidémiosurveillance, surveillance des organismes réglementés et émergents, inspections à l'importation de végétaux et produits végétaux) et de gestion des organismes nuisibles détectés dans la région (flavescente dorée de la vigne, mouches des fruits d'origine exotique, chancre coloré du platane).



(photo DRIAAF-SRAL)

La première partie du CROPSAV a été consacrée au bilan des réseaux d'épidémiosurveillance, présenté par Anne Papin, animatrice interfilières à la chambre d'agriculture de région. En 2023, le budget dédié ayant subi une nouvelle baisse, la surveillance a dû être réduite sur certaines cultures (pois, cultures maraîchères, etc.). Pour la filière grandes cultures, on enregistre une nouvelle diminution du nombre de parcelles suivies pour le blé et le colza, alors que ce sont deux des principales cultures à enjeux phytosanitaires de la région. Il convient de remobiliser des structures anciennement observatrices. A l'inverse, on note une augmentation des parcelles de betteraves suivies grâce à une mobilisation des observateurs, dont les sucreries, renforcée par le contexte de l'interdiction des néonicotinoïdes. De même pour les filières « pépinière » et « horticulture », on constate toujours une forte participation de producteurs au réseau, car l'observation de leurs productions leur est indispensable notamment pour la mise en place de la protection biologique intégrée. Pour 2024, le budget du dispositif est équivalent à celui de 2023. Au niveau de la filière maraîchage, le CROPSAV valide la proposition de FREDON de remplacer les suivis des carottes et des poireaux par celui de la tomate qui fait face à de nombreuses problématiques sanitaires.

Le service régional de l'alimentation (SRAL) a présenté la nouvelle grille de contrôle de second niveau des réseaux et du bulletin de santé du végétal (BSV) 2.0. Tant sur la forme que sur le fond, les BSV réalisés en Ile-de-France contiennent les éléments attendus : analyses de risque, informations sur les méthodes prophylactiques et alternatives, le biocontrôle, les résistances, les organismes réglementés, les enjeux « One health ».

Enfin, les résultats du plan de surveillance des résistances, conduit dans la région, mettent en évidence depuis 2021 l'apparition de nouvelles résistances du vulpin et du ray-grass aux substances flufenacet et prosulfocarbe, ainsi que des débuts de résistance ray-grass au glyphosate. Cela va complexifier encore plus la gestion de ces adventices qui ne peut plus s'envisager uniquement avec un recours aux herbicides.



De nouvelles résistances dans la région
(photo DRIAAF-SRAL)

Dans un second temps, Mohammed Rouina, chef du pôle phytosanitaire, a dressé le bilan de la surveillance des organismes réglementés et émergents (SORE) pour l'année 2023. Cette surveillance qui concerne toutes les filières agricoles de la région, ainsi que les jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI) et le bois potentiellement vecteur de parasites (palettes, emballages, écorces, etc.) s'est traduite par 530 inspections réalisées par FREDON Ile-de-France (80 %) et le SRAL (20 %) pour surveiller environ 70 organismes de quarantaine. Près de 120 pièges ont été suivis et 673 prélèvements réalisés (de terre, d'insectes, de végétal, etc.). Une nouvelle espèce de mouche de fruit a été détectée.

Un focus a par ailleurs été fait sur la principale menace que constitue le scarabée japonais (*Popillia japonica*) qui semble hors de contrôle en Lombardie et essaime de plus en plus vers les régions italiennes voisines et la Suisse. Une grande partie de la surveillance régionale a été concentrée sur les axes de communication par lesquels l'insecte pourrait être introduit sur le territoire francilien (pièges à proximité des aéroports ainsi que des aires de l'autoroute A6), et également sur les gazons sportifs (golfs, terrains de sports), zones les plus propices aux pontes. Un exercice de simulation d'alerte sera réalisé cette année. Une seule alerte a eu lieu en 2023 concernant des plantes de *Ficus microcarpa*, en provenance des Pays-Bas et potentiellement contaminées par le nématode *Méloïdogyne enterolobii*. Comme bien souvent, une grande partie des plantes achetées par des particuliers chez les revendeurs ne peuvent être tracées. En ce qui concerne les suspicions (signalements par des professionnels ou des particuliers), le nombre a été très important en 2023 (30), dont près de la moitié concernait le chancre coloré du platane mais celles-ci se sont révélées négatives.



Piège *Popillia* installé près d'une aire de l'A6

Pour la première fois dans cette instance, a été présentée la surveillance effectuée à l'importation de végétaux et produits végétaux. Mathilde Chanteloube, cheffe du poste de contrôle frontalier (PCF) phytosanitaire de Roissy-Charles de Gaulle, a détaillé les modalités de contrôles (documentaire et physique) de lots effectués 7 jours sur 7 par son équipe de 14 agents. Le volume des contrôles de ce poste, l'un des premiers de l'Union européenne, augmente régulièrement chaque année. La diversité des produits (fruits exotiques, fleurs coupées, fruits de contre-saison, semences, boutures, plantes aquatiques, etc) et la diversité des origines (de l'ensemble des continents) génèrent de multiples risques d'introduction d'organismes nuisibles.

En 2023, 79 lots ont été refusés en raison de la présence d'un organisme de quarantaine. Les détections les plus fréquentes sont celles de mouches des fruits *Bactrocera* sp (en provenance d'Afrique ou d'Asie) ou *Anastrepha* sp (d'Amérique du sud) ainsi que des aleurodes (*Bemisia tabaci*) ou des mouches mineuses (*Liriomyza sativae trifolii*) d'origine Asie ou Afrique. Il a été précisé que le contrôle des résidus de produits phytosanitaires sur les lots importés était de la compétence des services douaniers et non phytosanitaires.



Interception de mouches des fruits (photo PCF Roissy)

La dernière partie du CROPSAV a été consacrée à un point d'actualité sur la situation de 3 organismes nuisibles dans la région. Florian Philippe responsable du pôle inspection de FREDON Ile-de-France a d'abord évoqué la flavescence dorée de la vigne détectée en 2022, pour la première fois dans la région, à Nanteuil-sur-Marne (77). Après un rappel de la biologie de la maladie et de sa cicadelle vectrice, ainsi que des symptômes, les modalités de gestion du foyer définies par l'arrêté préfectoral du 17/04/2023 ont été exposées. Une prospection collective a été organisée par le comité interprofessionnel des vins de Champagne (CIVC) sur la zone délimitée de Nanteuil-sur-Marne qui déborde sur la commune (et région) voisine de Crouettes-sur-Marne (02). Aucun nouveau symptôme de flavescence n'a été détecté, mais en revanche beaucoup de pieds présentant l'autre maladie de type jaunisse, le bois noir, ont été détectés et doivent faire l'objet d'un arrachage avant le 31/03/2024.

Bertrand Huguet, chef de l'unité surveillance et environnement au pôle phytosanitaire a dressé un état des lieux de la surveillance des mouches des fruits de type *Bactrocera*. Depuis 2019, un réseau de pièges a été déployé d'abord à proximité des points d'entrée potentiels (Rungis, Orly et Roissy) et étendu chaque année au fil des captures plus éloignées. Le nombre de captures de la mouche orientale des fruits (*Bactrocera dorsalis*) est en très forte hausse en 2022 et 2023, notamment dans les jardins familiaux les plus proches du complexe Rungis – Orly. Des captures plus isolées sont enregistrées dans tous les autres départements. Les analyses génétiques de l'ANSES indiquent que plus de 80 % des captures sont des pathotypes originaires d'Afrique, arrivant sans doute par des mangues et autres fruits sensibles. A ce stade, aucune larve n'a été détectée (on trouve essentiellement des larves de mouche méditerranéenne *Cératitidis capitata*), on ne peut donc pas conclure à une installation de cette mouche, Pour l'ANSES cela ne serait possible que dans le pourtour méditerranéen ou en Corse. Ce sujet reste dans les priorités du pôle pour 2024 au même titre que celui du chancre coloré du platane.



Surveillance et prévention des mouches des fruits et du chancre coloré du platane, deux priorités pour le SRAL
(photos DRIAAF-SRAL)

La surveillance active réalisée vis-à-vis de cette maladie (près de 20 000 platanes observés chaque année depuis 2021), tant dans les 4 communes avec des foyers que dans des zones indemnes, de même que les signalements, n'a pas mis en évidence de nouveaux foyers pour la première fois depuis 2019. La menace reste bien présente cependant au regard des contrôles de chantiers réalisés par le SRAL qui montrent qu'en zone indemne la très grande majorité des entreprises de travaux publics ne connaît pas, et ne met pas en œuvre, les obligations de désinfection avant et après tout chantier sur ou à proximité de platanes. Le prochain arrêté national de lutte contre le chancre coloré va renforcer les leviers en permettant aux collectivités de mettre des clauses de prophylaxie dans leurs marchés publics. Il va également étendre à l'ensemble du territoire l'obligation d'entrer dans le dispositif du passeport phytosanitaire (déjà en vigueur depuis 2023 en zone délimitée pour le transport de bois de platane sous toutes ces formes (opérations d'abattage, de taille, élagage). Pour sensibiliser les entreprises aux enjeux de la protection des platanes, à leurs obligations réglementaires et aux bonnes pra-

tiques, Maelle Leroux, chargée de mission à FREDON Ile-de-France, a présenté le parcours PROTECTPLATANE©, mis en place avec l'appui de la DRIAAF sur la base de formations de référents et d'un audit d'attribution, les entreprises engagées pourront valoriser ce savoir-faire auprès de leurs donneurs d'ordre (collectivités, gestionnaires de réseau). Depuis cet automne, 4 agences du végétal ont réussi le parcours et 5 autres sont en cours. L'objectif de 2024 est de faire entrer des entreprises des travaux publics dans le dispositif.



Cette réunion du CROPSAV a montré une nouvelle fois l'importance de protéger nos territoires face à l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles aux végétaux. Pour tendre vers cet objectif, il est crucial de continuer à œuvrer collectivement pour maintenir et développer nos réseaux de surveillance, dans les filières agricoles et non agricoles ainsi que mettre en place des mesures de prévention.

[Lien vers les présentations](#)

PARSADA

Dans le cadre du plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives (PARSADA), un appel à manifestation d'intérêt (AMI), a été lancé le 19 décembre 2023. Il ciblait 14 projets prioritaires définis par les filières. A l'occasion du salon de l'agriculture, une lettre d'engagement a ainsi été signée pour le projet GRAMICIBLE concernant la gestion des graminées dans les rotations de grandes cultures, avec une subvention de 3,91 millions d'euros. Porté par ARVALIS ce projet associe les autres organismes techniques spécialisés en grandes cultures (Terres Inovia, ITB, Innov3PT, Centre français du riz, Unilet), l'ACTA, INRAE, des lycées agricoles, des têtes de réseau du développement agricole (Chambre d'Agriculture France, LCA – Métiers du grain et Luzerne de France, FNA). L'association Contrat de solutions, la FNAMS et Francopia (pavot) seront également associés aux travaux.

GRAMICIBLE vise à partager un diagnostic des difficultés et à compléter les références et les modes d'emploi sur le désherbage mécanique et la pulvérisation de précision sur toutes les cultures. Il déploiera largement les analyses pluri-critères afin d'étendre les résultats à tous les critères pertinents d'aide au choix d'équipements. Il a également pour objectif de renouveler les méthodes de transfert de tous les leviers contribuant à la gestion des graminées dans les rotations, aux échelles nationale et régionales, dans un cadre multipartenarial et multicanaux de diffusion.



Mobilisation générale sur la gestion des graminées
(photo DRIAAF-SRAL)

INFOS DIVERSES SUR DES ORGANISMES NUISIBLES (SOURCE OEPP)

L'Italie a rapporté le premier signalement mondial de *Xylella fastidiosa* souche *pauca* sur châtaignier dans la région des Pouilles. Il s'agit de la première caractérisation de l'infection par cette bactérie sur cette espèce hôte. L'Italie a également notifié sa première détection de *Xylella fastidiosa* souche *fastidiosa*, toujours dans la région des Pouilles sur

des amandiers (*Prunus dulcis*). Avant cette détection, cette souche n'était présente en Europe uniquement aux Baléares.

Corythucha marmorata, la punaise réticulée du chrysanthème, a été signalée pour la première fois en Italie. Native d'Amérique du Nord, elle a été introduite dans les années 2000 en Chine, au Japon et en République de Corée, où elle a montré un comportement envahissant. Il s'agit du premier signalement en Europe.

Au Portugal, l'acarien *Eutetranychus africanus* a été découvert sur des agrumes. Il s'agit là aussi du premier signalement en Europe.

En 2022 en Suisse et en 2023 en Grèce, des tomates présentaient des anneaux chlorotiques et des distorsions typiques de viroses. Dans les deux cas, les analyses moléculaires ont confirmé que l'agent causal était le *Tomato fruit blotch virus* (ToFBV). Il s'agit de la première détection dans ces deux pays. Le ToFBV a également été signalé en Espagne, en Italie, au Portugal, en Slovénie, ainsi qu'en Australie et au Brésil.



Symptômes de ToFBV (source OEPP)

PROJET ADAPTACOL

Comme l'an passé, Terres Inovia a organisé, dans l'Eure, une visite des essais conduits pour la deuxième année dans le cadre du projet Adaptacol2 qui vise à mettre à disposition des agriculteurs et des techniciens des leviers alternatifs pour limiter les attaques et la nuisibilité de l'altise d'hiver et du charançon du bourgeon terminal sur le colza. Ces travaux s'intègrent dans le plan d'action plus large de sortie du phosmet.



(photos DRIAAF-SRAL)

Les essais sont conduits sur des sites avec des pressions élevées, allant de 20 à plus de 30 larves d'altises par pied. Une des difficultés de l'évaluation est qu'il n'y a pas de corrélation parfaite entre l'intensité d'attaque par les larves, la proportion de pieds exprimant des dégâts (ports buissonnants), et les pertes de rendement éventuelles.

Comme en 2023, on observe des différences importantes de niveaux d'infestations larvaires entre variétés. KWS FELICIANO ou LG AVIRON confirment leur bon comportement. Pour les leviers alternatifs testés (féverole plante compagne, 30 unités d'azote au semis, semis au semoir monograine), on ne note généralement pas d'effet significatif sur le nombre de larves, et y compris en les combinant, on est le plus souvent moins performant qu'un traitement insecticide. Par contre, on a souvent des effets sur la biomasse et l'an passé il y a eu des gains de rendements dans certains essais.

SANTE DES FORETS

Vous trouverez en fin de cette lettre le bilan de la santé des forêts en Ile-de-France pour 2023 établi par le Département santé des forêts.

Actualité réglementaire

AUTORISATIONS - RETRAITS - DEROGATIONS

- Plusieurs substances viennent d'être approuvées au niveau européen :
- l'urée ainsi que les protéines hydrolysées, renouvelées en tant que substances à faible risque, jusqu'en 2039,
 - l'hydroxyde de magnésium, nouvellement approuvé en tant que substance de base (durée illimitée), pour des usages fongicides sur différentes cultures,
 - le régulateur trinexapac renouvelé jusqu'en 2039.

Plusieurs dérogations 120 jours ont été attribuées :

Culture(s) concernée(s)	Organisme nuisible / effet recherché	Nom du PPP	Substance active	Echéance
Voies ferrées	Ailante glanduleux	AILANTEX	Verticillium nonalfalfae	07/07/2024
Cerisier	mouches	SOKALCIARBO WP	Silicate d'aluminium Sous forme de : kaolin	30/07/2024
Cerisier-prunier	mouches - chenilles foreuses des fruits	AFFIRM	Benzoate d'émamectine	30/07/2024
Riz	Désherbage	AVANZA	Benzobicyclone	11/06/2024
Haricots verts, flageolet	mouches	LUMIDERM VG	Cyantraniliprole	30/07/2024
pêcher-abricotier fruits à pépins	pucerons	FLIPPER	Sels de potassium d'acides gras C7 C20	10/07/2024
Cerisier	mouches	EXIREL	cyantraniliprole	30/07/2024
cerisier, pistachier	mouches des fruits	SUCCESS 4	Spinosad	30/07/2024
pommier, amandier	Coléoptères phytophages Chenilles phytophages	SUCCESS 4	Spinosad	05/07/2024
Prunier	Pucerons	ESSEN'CIEL	Huile essentielle d'orange	07/06/2024
Pucerons	Pommier	OÏKOS	Azadirachtine	29/06/2024
Pommier, poirier, pêcher, abricotier, cerisier	pucerons	NEEMAZAL TS	Azadirachtine	29/06/2024
Traitement de semences cultures légumières	Désinfection	DESOGERM BACTISEM LIQUIDE	Hypochlorite de sodium	22/06/2024
Gazons de graminées	Fusariose	TRI SOIL	Trichoderma atroviride souche I-1237	20/06/2024

Un nouveau macro-organisme non-indigène a reçu, par un arrêté en date du 20/03/2024, une autorisation d'introduction sur le territoire : *Rhizobius lophantae*, une coccinelle prédatrice pour lutter contre les cochenilles diaspines en cultures fruitières et ornementales, sous serre et en plein champ.

LISTES OFFICIELLES

Produits de biocontrôle (mise à jour mars 2024)

Moyens de réduction de la dérive (mise à jour avril 2023)

Produits avec une ZNT incompressible de 20 m (mise à jour juin 2023)

APPEL A PROJET COLLECTIFS

L'appel à projets régional 2024 «Accompagnement des collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique» est lancé en région Île-de-France.

Pour rappel, cet accompagnement se déploie en quatre volets distincts :

- GIEE reconnaissance, pour la reconnaissance en tant que GIEE (Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental),
- GIEE animation, pour l'accompagnement des GIEE et la capitalisation des résultats,
- Groupe Ecophyto - 30 000, pour l'accompagnement des groupes engagés dans la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques,
- Émergence de collectifs, pour l'accompagnement à la structuration d'un groupe et d'un projet (en vue d'un accompagnement Ecophyto -30 000 ou GIEE suite à la phase de consolidation du collectif et du projet).

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la page dédiée sur le site de la DRIAAF.

[appel à projet collectifs](#)

Les documents pour la constitution et le dépôt des dossiers sont disponibles sur cette même page. La date de clôture du dépôt des dossiers est fixée au vendredi 17 mai 2024.

Une réunion d'information aura lieu le jeudi 18 avril 2024 à 14h à la Préfecture de la Région d'Île-de-France pour les porteurs de projets intéressés. S'inscrire par mail à : ecophyto.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

BIOCONTROLE

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a mis en ligne une série de webinaires techniques permettant d'interagir avec des acteurs qui font le choix de faire évoluer leurs pratiques en recourant au biocontrôle : agriculteurs, conseillers, industriels de l'agroalimentaire, chercheurs, innovateurs, gestionnaires d'espaces végétalisés et infrastructures, services du ministère.

Ces webinaires visent à témoigner de l'engagement individuel et collectif de ces différents acteurs dans la recherche et le déploiement de solutions inspirées de la nature. Au-delà des bénéfices et de l'intérêt trouvés aux solutions de biocontrôle, les témoignages apporteront un éclairage sur les difficultés rencontrées et les dispositifs d'accompagnement techniques et financiers visant à les résoudre.

Sont déjà en ligne les webinaires consacrés aux grandes cultures et aux cultures pérennes (vigne, arboriculture).

<https://agriculture.gouv.fr/biocontrole-ils-relevant-le-defi-des-webinaires-techniques-pour-parler-concretement-du-biocontrole>

Faits marquants

Après un hiver plus sec que la normale, la saison de végétation a heureusement connu **des pluies régulières plus propices à la végétation** (page 2).

Les chênes blancs ont subi consécutivement **des défoliations de géométrides, de tordeuses voire d'hannetons au printemps**, puis **l'oïdium en été** (page 3), produisant une canopée plus claire qu'à la normale dans de nombreux massifs.

Cette forte luminosité en sous-étage et en lisière pourrait avoir joué un rôle sur le brunissement estival des charmes et sur leur fructification abondante (page 4).

Enfin, **la maladie des bandes rouges a fait son retour** après plusieurs années plus calmes, dans les peuplements de pins laricio de Corse (page 3).

Indicateurs de la santé des principales essences



Santé des essences	Principaux problèmes et niveau d'impact
😊 Chêne rouvre	 Défoliateurs  Vieillesse  Processionnaire
😐 Chêne pédonculé	 Défoliateurs  Vieillesse / station  Processionnaire
😞 Châtaignier	 Cynips  Chancre  Encre  Station / vieillissement
😞 Frêne	 Chalarose
😊 Peupliers	 Puceron lanigère
😊 Robinier	 Station  Vieillesse  Sécheresse et chaleur
😊 Pin sylvestre	 Rouille courbeuse  Sécheresse et chaleur  Sphaeropsis des pins  Station et stress hydrique
😊 Pin laricio	 Bandes rouges  Sphaeropsis des pins
Etat de santé : 😊 = bon ; 😐 = moyen ; 😞 = médiocre	
Niveau d'impact des problèmes :  = faible ;  = moyen ;  = fort	

Suivi des principaux problèmes

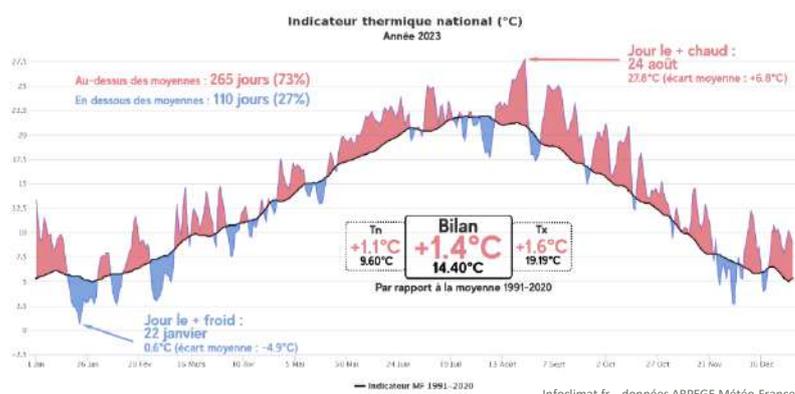
		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Toutes essences	Gel				Localisé		
	Sécheresse						
Feuillus	Oïdium des chênes						Localisé
	Processionnaire du chêne	Localisé	Localisé		Localisé	Localisé	
	Autres défoliateurs				Localisé		
	Dépérissements de chêne	Localisé	Localisé			Localisé	Localisé
	Dépérissements de châtaignier						
	Encre du châtaignier						
	Cynips du châtaignier						
	Chalarose du frêne						
Peupliers	Puceron lanigère						
Résineux	Maladie des bandes rouges						

■	Problème absent ou à un niveau faible
■	Problème nettement présent, impact modéré
■	Problème très présent, impact fort

Evènements climatiques de 2023

Températures

L'année 2023 est au deuxième rang des années les plus chaudes en France après 2022 (+1.4 °C). Excepté le mois d'avril, l'ensemble des mois est au-dessus des normales et le second semestre est le plus chaud jamais enregistré, avec une **canicule tardive fin août, suivie de deux vagues de chaleur historiques mi-septembre et début octobre**.



Précipitations

Les **précipitations ont été abondantes** en Ile de France sur l'année 2023 (+13%). Elles sont cependant **inégalement réparties dans le temps**. La sécheresse de 2022 a continué jusqu'à début mars 2023. Du 20 janvier au 6 mars, **seulement 2mm de précipitations (46 jours) ont été enregistrées**. Les précipitations du mois de mars ont permis au sol de se recharger en eau. Le reste du printemps et le début de l'été ont été plus secs. **Les précipitations notables fin juillet / début août** ont ré-humidifié les sols jusqu'à **une nouvelle période plus sèche que la normale jusqu'au 15 octobre** et digne d'une situation de plein été. **Le retour des pluies abondantes** fin d'automne laisse entrevoir la fin de la sécheresse des sols.

Conséquence pour la végétation

Grâce aux précipitations du mois de mars, la sécheresse hivernale a pu être atténuée pour le démarrage de la végétation. Par la suite, les précipitations du milieu de l'été ont été bénéfiques aux arbres malgré un mois de juin chaud et sec. Par ailleurs, les épisodes de chaleurs de fin d'été et la douceur de l'automne ont prolongé la saison de végétation avec une chute tardive des feuilles.

Les problèmes sanitaires des chênes, aux quatre saisons

Malgré une saison de végétation plus favorable dans son ensemble en 2023, les chênes ont tout de même connu une année compliquée.

En effet, le débournement tout juste terminé, des **populations conséquentes d'insectes défoliateurs**, agissant spécifiquement au printemps, ont très rapidement impacté les houppiers. *Suite de l'article en page suivante*

Les plus fortes défoliations ont eu lieu en **Vallée de Chevreuse, au Sud de Rambouillet, ainsi que vers Bonnières-sur-Seine et au Sud de Meaux jusque Brie-Comte-Robert**, et furent causées principalement par des géométrides et des tordeuses. **Sur Fontainebleau et ses alentours**, le grand vol des **hannetons**, qui ne se produit que tous les 4 ans, a été la principale cause des défoliations de ce secteur.

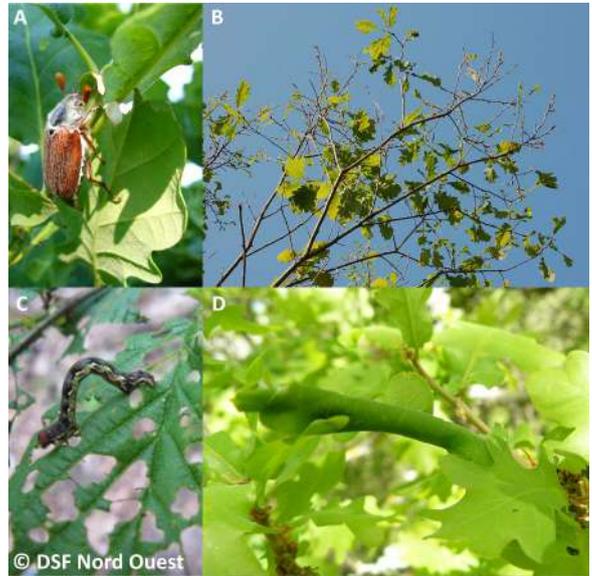
Au début de l'été, les chênes ont dû alors puiser dans leurs ressources pour reconstituer un nouveau feuillage. La mise en place de ces nouvelles feuilles coïncide avec la période optimale de sporulation de l'oïdium, favorisé par l'ensoleillement estival et des pluies régulières.

L'oïdium induit un brunissement puis une chute prématurée de feuilles. Les dernières pousses ont alors un aspect assez dénudé.

Sur peuplement adulte, le cumul de la consommation des feuilles par les insectes et de l'infection par l'oïdium réduit fortement l'activité photosynthétique des arbres, ceci pouvant être dommageable par la suite.

Sur plantation, il constitue à lui seul une cause majeure d'affaiblissement des jeunes plants. Plus récemment, les températures anormalement chaudes du début de l'automne ont globalement retardé la chute du feuillage restant.

L'impact de ces successions de problématiques sanitaires pour les chênes se traduira également au printemps prochain.



© DSF Nord Ouest
A. Hanneton adulte. B. Consommation d'hanneton.
C. Chenille de géométride D. Abri de tordeuse

Surveillance des organismes réglementés ou émergents pour les chênes :

Cette action, menée sur le territoire national, consiste à surveiller l'apparition éventuelle d'organismes exotiques susceptibles de causer des dommages conséquents à nos peuplements forestiers.

En 2023, une campagne a eu lieu dans des peuplements de chênes dépérissants, dans le but de confirmer l'absence du flétrissement Américain du chêne (*Bretziella fagacearum*).

En Ile-de-France, un peuplement en forêt privée a été échantillonné sur la commune de Saint-Cyr-sous-Dourdan et en forêt domaniale de Saint Germain en Laye. Les résultats de cette campagne sont revenus négatifs.

Maladie des bandes rouges : préconisations de gestion des peuplements

Après une forte épidémie de la maladie des bandes rouges en 2015, les signalements restent relativement conséquents en 2023 en Île-de-France.

Cette maladie est causée par deux champignons du genre *Dothistroma* (*D. septosporum* et *D. pini*). Ils attaquent principalement les pins mais **le pin laricio de Corse est largement l'espèce la plus affectée**. En automne ou en hiver, le champignon provoque des tâches jaunes apparaissant sur les aiguilles de l'année puis un anneau rougeâtre entoure les aiguilles. Les extrémités des aiguilles, n'étant plus alimentées, virent au brun-rouge. Les années de forte infection, les houppiers apparaissent grisonnant puis perdent les aiguilles infectées. Le champignon sporulant depuis la litière des pins, la maladie est généralement plus sévère dans le bas du houppier. L'humidité printanière (fréquence et durée des pluies) et la chaleur sont favorables à cette maladie, alors que les sécheresses estivales la freinent.

Jusqu'à présent, aucune mortalité n'a été constatée ; cependant l'impact sur la croissance est significatif quand les attaques sont sévères (30 % de perte de croissance). La croissance reste toutefois globalement convenable avec un accroissement radial annuel compris entre 2 et 4 mm des arbres mesurés. *Suite de l'article en page suivante*



© DSF Nord Ouest
Symptôme de la maladie des bandes rouges sur aiguilles de pin laricio.

Les peuplements denses maintiennent une ambiance forestière plus humide favorisant le développement du champignon. Par ailleurs, l'âge, le niveau de richesse trophique et le statut social interviennent comme facteurs aggravants : les **peuplements âgés sur des sols pauvres sont plus sévèrement atteints**. Au sein des peuplements, il a été démontré que l'intensité des symptômes diminue pour les arbres de meilleur statut social.

Malgré la présence de cette maladie, les deux variétés de **pin laricio de Corse et de Calabre restent des essences d'avenir** en respectant les préconisations suivantes : installer des plants sur des sols optimaux à ces essences, riche en azote et une bonne réserve utile en eau afin de favoriser un maximum la croissance des pins Laricio. Privilégier la variété de Calabre sur les sols de faible niveau trophique. **Diversifier les provenances et les essences pour diluer le risque** et donc les impacts. Pratiquer une sylviculture dynamique qui compenserait la baisse de croissance et améliorerait la résistance des arbres : une première intervention précoce (entre 6 et 10 m de hauteur) abaissant la densité entre 600 et 800 tiges/ha, puis maintien des peuplements à des facteurs d'espacement d'au moins 25 %.

Des charmes anormalement impactés en 2023.

Courant l'été 2023, des colorations anormalement brunes ont été constatées sur les charmes sur la région Ile de France, et plus largement dans la moitié Nord de la France.

Les symptômes les plus visibles étaient : un brunissement intense et prématuré du feuillage, des chutes prématurées surtout sur les pousses terminales et des fructifications très abondantes.

Seize signalements ont été effectués dans la région suite à l'apparition des symptômes survenus majoritairement au mois d'août. A ce jour, le Département de la Santé des Forêts s'est saisi du sujet et l'avenir de ses charmes sera suivi.

Au débourrement des arbres lors du printemps 2024, une observation des arbres avec des symptômes marqués l'an passé sera nécessaire pour estimer les incidences.



Fructification anormale sur charme © L. Robin

Vos interlocuteurs en 2023

77	 BOUCHAUD Charlotte charlotte.bouchaud@onf.fr	01.60.74.93.65 07.62.36.32.04
78 - 91 - 92 - 95	 WITKOWSKI Stanislas stanislas.witkowski@onf.fr	01.34.83.61.21 06.23.02.65.17
77 - 91	 TREMBLEAU Raphaël raphael.trembleau@cnpf.fr	01.64.78.75.61 06.03.71.89.92
78 - 91 - 95	 LE MESLE Virginie virginie.lemesle@cnpf.fr	01.39.54.46.71 06.14.52.88.55

Cette contribution est le fruit des observations des correspondants-observateurs de l'Île-de-France. Appartenant aux administrations et organismes forestiers et sous le pilotage du Pôle interrégional Nord-Ouest de la Santé des Forêts, ils ont pour principales missions la détection et le diagnostic des problèmes phytosanitaires, le conseil à l'intervention et la surveillance des écosystèmes forestiers.

Les observations sont organisées pour partie à l'initiative des correspondants observateurs lors de leur travail quotidien ou suite à des sollicitations de gestionnaires et pour autre partie dans le cadre de protocoles organisés pour les plus importants problèmes à l'échelle nationale. L'ensemble des observations est compilé dans un système d'information aujourd'hui riche de 30 ans de données sylvo-sanitaires.

 Forêts publiques  Forêts privées

 **ephytia**

Le DSF édite un bilan technique annuel des actualités phytosanitaires marquantes de la région. Retrouvez-les sur...
<http://www.agriculture.gouv.fr/suivi-de-la-sante-des-forets>

Le problème de la charbonne, son impact sur les arbres de taille moyenne sur le plateau de la région.

Pour en découvrir d'avantage, cliquez sur les mots soulignés!



Toute l'information nationale sur la santé des forêts à l'adresse suivante : <https://agriculture.gouv.fr/la-sante-des-forets>

Document piloté par le Pôle interrégional Nord-Ouest de la santé des forêts de la DRAAF – SRAL Centre-Val de Loire

Tél. : 02.38.77.41.07 / E-mail : dsf-no.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr